

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CUROX M-303

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3
82049 Pullach

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

:

Prévention:

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Butanone-2, peroxyde (No.-CAS 1338-23-4)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques
Mélange liquide

CUROX M-303

Version
1.2

Date de révision:
27.09.2017

Numéro de la FDS:
600000000313

Date d'impression:
23.01.2018

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Butanone-2, peroxyde	1338-23-4 215-661-2 01-2119514691-43	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 35
Eau oxygénée	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5 203-489-0 01-2119539582-35	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Appeler immédiatement un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer.
Le produit brûle violemment.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

risée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Enlever avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter tout confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température de stockage recommandée : < 30 °C

Autres données : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phtalate de diméthyle	Dimethyl phthalate	VME	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Butanone-2, peroxyde	2-Butanone, peroxide	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Eau oxygénée	Hydrogen peroxide	VME	1 ppm 1,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
2-méthyl-2,4-pentanediol	2-methylpentane-2,4-diol	VLCT (VLE)	25 ppm 125 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Butanone, peroxyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,05 mg/m3
--	--------------	------------	---------------------------	------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-Butanone, peroxide	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore, clair
Odeur	: de menthe
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 80 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,1 gcm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Solvant: solvant organique Description: soluble Solvant: Phtalates Description: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 15 mPa.s
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Peroxyde organique

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : > 60 °C
Méthode: Test ONU H.4
TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélération.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter tout confinement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.479 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,32 mg/l

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Eau oxygénée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.026 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.500 mg/kg

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat): > 4.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 7.892 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

CUROX M-303

Version
1.2

Date de révision:
27.09.2017

Numéro de la FDS:
600000000313

Date d'impression:
23.01.2018

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

Eau oxygénée:

Résultat: Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Eau oxygénée:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Evaluation: Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Eau oxygénée:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

CUROX M-303

Version
1.2

Date de révision:
27.09.2017

Numéro de la FDS:
600000000313

Date d'impression:
23.01.2018

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel
mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Eau oxygénée:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Espèce: Rat
NOAEL: 200 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 407

Eau oxygénée:

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d
Symptômes: Aucune réaction secondaire.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Espèce: Rat
NOAEL: 450 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
	NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 26,7 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Bactérie): 48 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Eau oxygénée:

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

- | | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CL50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 :
Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) |

2-méthyl-2,4-pentanediol:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 8.510 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5.410 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 429 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

- | | | |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D |
|------------------|---|--|

Eau oxygénée:

- | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable. |
|------------------|---|-------------------------------------|

2-méthyl-2,4-pentanediol:

- | | | |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F |
|------------------|---|--|

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Butanone-2, peroxyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

Eau oxygénée:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57
Remarques: Calcul

2-méthyl-2,4-pentanediol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : **Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.**
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3105
ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105
IMDG	: UN 3105
IATA	: UN 3105

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
ADR	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
RID	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
IMDG	: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
IATA	: Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide(s))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 5.2
ADR	: 5.2
RID	: 5.2
IMDG	: 5.2
IATA	: 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2

ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2
Code de restriction en tunnels	: (D)

RID	
Groupe d'emballage	: Non réglementé

CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Code de classification : P1
Numéro d'identification du danger : 539
Étiquettes : 5.2

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CUROX M-303

Version 1.2	Date de révision: 27.09.2017	Numéro de la FDS: 600000000313	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	Quantité 1 50 t	Quantité 2 200 t
-----	---	--------------------	---------------------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4421, 1436

Autres réglementations : Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: Ib (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS (AU)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC (NZ)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI (TW)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	: Dans l'inventaire TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
Pour de plus amples informations, voir eSDS.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CUROX M-303

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.2	27.09.2017	600000000313	23.01.2018

H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par che-

CUROX M-303

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.2	27.09.2017	600000000313	23.01.2018

min de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR